

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 3 (1895)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Les premiers jours de l'expédition du Valais en 1798  
**Autor:** Mottaz, Eug.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-5280>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

## LES PREMIERS JOURS DE L'EXPÉDITION DU VALAIS EN 1798.

### I

Le Valais fut certainement une des contrées de la Suisse qui souffrissent le plus à l'époque de la République helvétique. Dévasté déjà en 1798 par les troupes françaises et vaudoises, il le fut bien davantage encore en 1799, à l'époque des guerres de la seconde coalition. Le général Turreau arriva ensuite et, plus impitoyable qu'un proconsul romain, se plut à faire supporter aux Valaisans tous les genres de maux qui avaient pu échapper à la sagacité de ses prédécesseurs.

J'ai pu me convaincre par les récits de quelques Valaisans, par les documents officiels de l'époque qui ont été publiés, et par un certain nombre d'autres encore inédits, que les Vaudois qui participèrent aux expéditions de 1798 et 1799 n'eurent pas toujours une conduite qui fût de nature à leur concilier la bienveillance et le respect des populations de ce malheureux pays. Un trop grand nombre commirent malheureusement des actes hautement répréhensibles à Savièze, à Sion et dans plusieurs autres localités. Ils furent sévèrement jugés par la grande majorité de leurs concitoyens, par le Directoire

helvétique et surtout par l'excellent Préfet national du Léman, Henri Polier de Vernand. Ce dernier fit tout ce qui fut en son pouvoir pour réparer dans la mesure du possible les maux déjà causés et pour en éviter le retour. Ami de la paix, en même temps que du nouveau régime, il demanda toujours aux chefs et à leurs subordonnés la modération et le respect de la propriété et des personnes innocentes.

Le but de ces quelques pages est précisément de chercher à qui il faut faire remonter tout d'abord la responsabilité des malheurs qui assaillirent le Valais ; de faire voir quelle fut la conduite du Résident de France, Mangourit, celle du Préfet national du Léman, et celle du commandant Bergier, qui précéda le général français Lorge dans la direction de l'expédition de 1798.

Les ouvrages du chanoine Boccard, de H. Gay, de Louis Ribordy, les *Mémoires* du Grand Baillif de Rivaz ne renferment que des renseignements insignifiants sur les faits dont il va être question et qui semblent même à divers indices, avoir été assez peu connus des contemporains. Je me servirai pour les éclairer un peu, des *Actes de l'Helvétique* que rédige avec tant de soin et de patience M. le Dr Strickler et surtout du rapport très détaillé et inédit du chef de l'expédition, le général Bergier ; ce rapport est en outre accompagné de plus de quarante pièces justificatives.

## II

Les habitants du Haut-Valais, qui semblaient d'abord vouloir accepter le nouvel ordre de choses, ne tardèrent pas, cependant, à montrer la plus grande répugnance pour une constitution et une

liberté qui leur étaient données et imposées par l'étranger.

A la nouvelle des événements de la Suisse centrale, le mécontentement augmenta de jour en jour pendant la seconde moitié du mois d'avril ; il se manifesta tout d'abord dans le dixain de Rarogne qui intercepta le passage aux électeurs de Brigue et de Viège qui se rendaient à Sion pour participer, avec leurs concitoyens du reste du pays, au choix des magistrats du nouveau canton. Une proclamation dans laquelle le Résident de France Mangourit employa à la fois la flatterie et les menaces, ne fit que porter l'irritation à son comble<sup>1</sup>.

Le 30 avril et le 1<sup>er</sup> mai, on vit cependant arriver à Sion les électeurs de Viège et quelques-uns de la vallée de Conches, de Brigue et de Rarogne. L'assemblée, représentant alors la grande majorité de la population, procéda à la nomination des douze députés du canton aux Conseils législatifs helvétiques, du juge supérieur, de la Chambre administrative, et commença celle du Tribunal du canton. Elle fut avertie dans ce moment que les gens de la vallée de Conches s'armaient et que leurs émissaires, répandus partout, réussissaient à ramener à eux une grande partie des populations de Brigue, Rarogne et Louèche. Mangourit ne se crut déjà plus en sûreté à Sion et se retira. Cédant bientôt cependant aux sollicitations de beaucoup de personnes et à la confiance que l'on avait dans la fidélité des dixains du Bas-Valais, il rentra de nouveau dans cette ville. Le 5 mai, des avis multipliés annoncèrent que la situation devenait menaçante ; le Haut-Valais

<sup>1</sup> Boccard ; *Hist. du Valais*, 285-286.

s'armait de plus en plus, les insurgés s'avançaient; leurs avant-postes étaient déjà à Sierre.

Rien n'étant prêt pour leur résister, Mangourit se retira de nouveau dans le Bas-Valais et, quelques jours plus tard, sur terre vaudoise, à Bex. Les autorités provisoires suivirent son exemple et se fixèrent à St-Maurice. L'assemblée électorale se sépara après avoir envoyé dix de ses membres tenter encore une fois de ramener les Haut-Valaisans dans le « devoir » par la persuasion. Leur tentative échoua du reste et quelques-uns furent même insultés ou arrêtés.

Le Résident de France invita la Chambre administrative et le Préfet national du Léman à envoyer dans le Valais toutes les troupes qu'ils pourraient fournir et les généraux français reçurent la même réquisition. « Cette demande a été réitérée par nous pour la responsabilité du Préfet du Léman, écrivit la Chambre administrative du Valais au Directoire helvétique. Nos frères du Léman se sont portés à notre secours avec un zèle et un empressement dont nous ne pouvons assez nous louer. Ils ont été singulièrement secondés par toutes les autorités de leur canton...<sup>1</sup> »

L'entrée des Haut-Valaisans à Sion faillit faire perdre tout sang-froid à Mangourit qui était cependant sûreté. « Vos frères du Valais sont en danger à Sion, écrivait-il le 6. Hier, à 10 heures du soir, j'ai échappé à la fureur des Haut-Valaisans fanatisés par leurs prêtres et quelques oligarques. » Le jour suivant, il s'adressa au Préfet du Léman, Henri Polier : « Je vous ai envoyé le citoyen Matthys, mon

<sup>1</sup> *Lettre de la Chambre adm. du Valais au Directoire helvétique, 11 mai. Actes de l'Helvétique.*

agent, pour vous inviter à faire marcher le bataillon vaudois et les canonniers qui sont à Bex sur le champ, attendu que les brigands sont entrés dans la ville de Sion par l'effet d'une capitulation infâme... Pour mettre ma responsabilité à couvert, je charge la vôtre du refus de faire monter vos forces pour repousser les brigands. »

Le même jour, à sept heures du matin, il écrivait à la Chambre administrative du même canton : « Quand le danger est si grand, quand le Haut-Valais fraternise avec les paroisses (?), quand il menace de tomber comme une avalanche sur le Bas, quand il assure la campagne de la paix (?), quand il semble ne demander autre chose que la conservation de la religion avec la renonciation à la Constitution helvétique, il n'y a point à attendre d'ordres d'Aarau ; il faut agir promptement. Envoyez aussi un officier qui soit brave, populaire, sachant son métier. Le citoyen Repond a toutes les qualités, dit-on. Hâtez-vous ; tâchez de nous envoyer des cavaliers volontaires. Vous avez 500 Français et des Hussards. J'ignore leur destination, mais je les requiers par cette lettre de venir à marche forcée. Je prends sur moi toute responsabilité. Envoyez-nous de la poudre. Donnez ordre au magasin d'Aigle de nous détacher deux canons. Je viens de demander à Bex la levée en masse. Le torrent gagne ; ne le laissez pas tout submerger<sup>1</sup>. »

Pendant que dans le Bas-Valais les « Patriotes » se réunissaient et, sans organisation militaire, cherchaient inutilement à arrêter leurs adversaires, le Préfet du Léman prenait toutes les mesures que

<sup>1</sup> *Actes de l'Helvétique. Lettres de Mangourit.* St-Maurice, 18 floréal, an 6. (7 mai.)

comportaient les circonstances et nommait comme chef des troupes vaudoises Jean-Samuel Bergier. Il alla ensuite, accompagné des citoyens Ausset et Perdonnet, membres de la Chambre administrative, se rendre compte lui même des événements et conférer à St-Maurice et à Bex avec le Résident de France.

« Ayant reçu à dix heures du matin, dit Bergier, l'ordre du Préfet national d'aller prendre le commandement des troupes rassemblées et à rassembler du côté d'Aigle, je me rendis le même jour dans cette ville. J'y donnai l'ordre aux différentes troupes de se rassembler le lendemain 8, à Bex, vers les dix heures du matin.

» Arrivé à Bex le 8 mai, je ne pus rassembler les troupes qui arrivaient successivement, que dans l'après-midi. »

C'est alors seulement que Bergier connut la prise de Sion par les insurgés. Il requit aussitôt le chef de bataillon Blancheney à Morges de rassembler sa troupe et de partir le plus tôt possible pour venir le rejoindre. Il prit comme chef d'Etat-major le citoyen Champel et organisa les forces militaires dont il pouvait disposer dès ce moment. Elles étaient très peu considérables. L'artillerie ne se composait que de quatre pièces servies par une cinquantaine d'hommes. L'infanterie, formée des compagnies Vuadens, Visinand, Couvreu, Olloz, d'un bataillon de chasseurs, etc., comptait 664 hommes. Le lendemain, elle fut renforcée d'environ 300 hommes. Une vingtaine de dragons vaudois vinrent encore ce jour là rejoindre la troupe. Celle-ci se trouva alors composée d'environ un millier d'hommes.

« Quant aux miliciens du Bas-Valais qui ont pris

les armes pour se joindre à nous, dit Bergier, ils n'avaient ni organisation, ni supérieurs, ni paie. Leur nombre variait chaque jour. Il n'est donc pas possible de déterminer leur nombre d'une façon précise, mais on peut estimer que leur force était de 800 à 1200 hommes, soit une moyenne de 1000. »

Lescitoyens Ausset et Perdonnet, qui se trouvaient à St-Maurice, ayant reçu des nouvelles alarmantes des environs de Sion, Bergier pressa les autorités militaires du Léman de faire leur possible pour le mettre en état de résister. « J'ai pris le commandement des troupes, disait-il. Les Valaisans sont dans la consternation. Hier (7 mai) à quatre heures, leurs troupes, au nombre de 1000 à 1200 hommes, se sont vues contraintes d'évacuer Sion par capitulation. L'ennemi en a pris possession, ainsi que de l'artillerie. Ce matin, par une députation, ils nous ont fortement requis de leur envoyer un officier supérieur vaudois pour les commander. Je leur ai envoyé le chef de demi-brigade Clavel<sup>1</sup>. »

Il invita en même temps le sous-préfet d'Aigle, Clavel, à faire battre la générale dans cette ville et à faire surveiller par un détachement les régions voisines et principalement les Ormonts, dont les soldats n'avaient pas encore répondu à l'appel qui leur avait été adressé<sup>2</sup>.

Le 8 mai, au soir, les corps vaudois franchirent le Rhône et furent logés à St-Maurice, chez les particuliers.

« Le 9 au matin, dit Bergier, je fis partir la troupe

<sup>1</sup> *Lettre de Bergier au Bureau militaire de la Ch. adm. du Léman.*  
(8 mai.)

<sup>2</sup> *Lettre de Bergier au sous-préfet d'Aigle, 8 mai.*

pour Martigny, tandis que j'allai moi-même faire une reconnaissance des postes au delà du Rhône et sur la montagne de Folataires. Je plaçai une compagnie de chasseurs avec 12 hommes du Bas-Valais pour garder ce poste. Je plaçai aussi un poste d'observation de 20 Valaisans sur les sommités des montagnes, au-dessus d'Outre-Rhône, sur le sentier aboutissant à Gryon.

» Arrivé à Martigny à trois heures après midi, je trouvai que toutes les troupes en étaient parties sans mon ordre et par ceux du chef de demi-brigade Clavel.

» Je commandai des charpentiers pour rétablir le pont de Brançon et rouvrir mes communications avec les Folataires et la rive droite du Rhône.

» Le soir, le bruit de l'artillerie m'annonça une attaque du côté du pont de Riddes. Je m'y transportai à l'instant et rencontraï la colonne harassée de fatigue qui était en retraite. »

« J'avais commandé le citoyen Dupré avec 200 hommes de Riddes, dit Clavel dans son rapport du combat. Ce commandant a laissé venir dans le village les Allemands, qui ont fraternisé avec les soldats et insensiblement se sont emparés de la localité. Après cela, les Bas-Valaisans se débandèrent et prirent la route de Martigny. Je les rencontraï, les arrête, et après les avoir ralliés, les oblige de rebrousser, en leur mettant en tête trois compagnies de chasseurs et fais suivre le tout d'un bataillon vaudois et de l'artillerie. Arrivé près de Riddes, l'attaque commença. L'ennemi est d'abord repoussé, mais, soit terreur soit perfidie, les Bas-Valaisans tournèrent le dos, tirèrent même sur les Vaudois et entraînèrent la déroute. L'ordre n'a été

rétabli que par la bravoure des Vaudois qui ont soutenu seuls la retraite sous mes ordres, sans qu'il y eût un seul Valaisan avec eux. La retraite s'est faite en ordre jusqu'à Martigny ; l'artillerie est sauvée<sup>1</sup>.

Ensuite de cet événement, l'adjudant-général Bergier ordonna au capitaine Favre, qui se trouvait déjà de l'autre côté du Rhône avec un petit détachement, de s'avancer si possible jusqu'à Saillon pour favoriser la retraite, si l'ennemi voulait profiter de l'avantage qu'il venait de remporter à Riddes. Cet officier trouva ce poste déjà occupé par les insurgés. Il revint donc un peu en arrière et choisit sur les hauteurs une position forte et utile<sup>2</sup>.

Bergier apprit en même temps que la région de l'Entremont et de Bagnes était tranquille, que tous les postes importants étaient occupés par environ 300 Valaisans joints à 80 Vaudois volontaires.

Dans la soirée du 9 mai, Bergier reçut encore successivement deux courriers lui apportant des messages du Préfet du Léman qui était encore à Bex, mais à la veille de rentrer à Lausanne. Il apprit ainsi que les hommes des Ormonts étaient enfin arrivés à Aigle et partaient pour St-Maurice, et que deux bataillons vaudois allaient encore prendre la route du Valais. Le sous-préfet d'Aigle avait fait battre la générale pendant toute la journée du 8, sans parvenir à rassembler plus de 40

<sup>1</sup> *Rapport du chef de demi-brigade Clavel à Bergier. — Lettre de Bergier au Résident de France. 10 mai.*

<sup>2</sup> *Ordre de Bergier au cap. Favre et rapport de celui-ci. « Mes chasseurs, lit-on dans ce rapport, sont harassés de fatigue. Les paysans, depuis Brançon en haut, ne me paraissent point sûrs. Cette rive du Rhône demande, à ce que je crois, une défense prompte et beaucoup supérieure à celle que je puis fournir. »*

hommes, ce qui n'indiquait pas un grand enthousiasme de la part de la population. Il avait cru devoir alors commander nominativement tous les jeunes gens non mariés de 18 à 35 ans pour les envoyer à l'armée. « Que ferez-vous de toutes ces bouches ? demandait Polier. Ne pensez-vous pas qu'il vaut mieux les renvoyer chez eux ? »

Le Préfet national émettait aussi l'avis qu'il était nécessaire de placer à Bex un bon commandant de place, connaissant bien le pays et qui pût prévenir une surprise de l'ennemi dans les montagnes où les Haut-Valaisans avaient probablement des intelligences.

Henri Polier, comme représentant du Directoire helvétique, recommandait surtout au Général de ne négliger aucun moyen pour éviter toute effusion du sang et ramener les insurgés par les voies de la raison et de la douceur.

« Le général de N... a passé ici ce matin, disait-il à Bergier ; il m'a fait peine par ses désirs sanguinaires sur cette petite guerre de famille. *Il faut quelques décharges à mitraille, puis les hussards foncer sur les fuyards et en faire chair à pâté.* Est-ce là la Constitution ? Art. 14 : Le citoyen abjure tous ressentiments personnels ; il invite sans cesse aux doux sentiments de la fraternité, etc. Les Hauts-Valaisans sont égarés et fanatisés ; ils ont brisé le lien constitutionnel auquel ils s'étaient attachés avec nous ; mais nous devons désirer avec ardeur de le renouer, et la barbarie, la rigueur, en les réunissant *peut-être en apparence*, les éloigne pour jamais. Ah ! quelle œuvre vous feriez, cher compatriote, si vous pouviez les engager au repentir et à se soumettre sans réserve avant que la foudre qui

gronde sur leur tête éclate et change, par leur absurde résistance, leur pays, qui est aussi le nôtre, en dévastation...

« Sans être militaire, je conçois la sagesse de vos dispositions et j'en félicite la patrie, surtout si — comme je l'espère — elles amènent la conviction des rebelles sur l'inutilité de leur résistance et la nécessité de se remettre à la merci du Résident. L'excellent Jacques Mercier est parti à midi de Bex pour aller engager ses amis du Haut-Valais à saisir cette unique et dernière ressource ; je vous le recommande particulièrement. Dites-lui, je vous prie — à l'oreille — qu'il ne doit pas se rebouter par la sévérité que lui a montrée le Résident ; elle n'est pas dans son cœur, loin de là, et les Haut-Valaisans paieront bien moins cher qu'ils ne l'imaginent leur soumission<sup>1</sup>. L'administrateur Ausset est resté et j'en suis bien aise ; c'est un excellent homme ; il va demain visiter les postes avec le Résident, et je ne doute pas qu'ils ne soient très satisfaits de vos dispositions, ainsi que de votre réponse à l'adresse de l'ennemi. J'ai donné à l'administrateur Perdonnet une commission de *Commissaire national*, et il reste à Bex, ensorte que c'est à lui à qui il faut adresser vos rapports. Une compagnie garde le château d'Aigle ; au reste, on a des renseignements tranquillisants sur les montagnards.

»... Si vous faites la paix avec nos frères égarés sans effusion de sang, mandez-le moi à Lausanne,

<sup>1</sup> C'était H. Polier lui-même qui avait envoyé Mercier avec un Message aux insurgés. « Je voulais leur faire sentir l'absurdité de leur résistance. Je la donnai au cit. Mercier, et comme je n'avais eu que cinq minutes pour l'écrire, je ne pus en prendre copie. » *Lettre de Polier au Directoire, 13 mai. Actes, etc.*

où je retourne, et je boirai de tout mon cœur à la santé du général qui aura infiniment mérité de la patrie »<sup>1</sup>.

Voici enfin le passage principal de l'adresse de Bergier à sa troupe, dont il est fait mention dans la lettre du Préfet du Léman :

« Les fers de l'esclavage sous lesquels vous avez longtemps gémi sont enfin rompus pour toujours ; grâces en soient rendues à la Grande nation qui nous protège. Elle a combattu pour notre cause ; c'est à vous à en recueillir les fruits qui sont *Liberté sans licence et Egalité en droits*. Vos gouvernants ne sont plus étrangers à la terre que vous cultivez, mais votre choix a élu vos représentants parmi vos égaux et vos frères.

» Libres enfin, vos anciens gouvernants cherchent, les armes à la main, à vous subjuguer de nouveau. Qu'opposerez-vous à leurs efforts impuissants ? La fermeté, le courage et la conviction intime que vous vous défendez pour votre patrie. Voilà, citoyens, des sentiments qui sont innés dans le cœur de tout Suisse. Mais il est des cas où cette même bravoure peut devenir nuisible, lorsqu'elle n'est pas la compagne de l'ordre, où ce courage sans discipline reste souvent en pure perte ; telles sont, citoyens et frères, les leçons de l'expérience, et elles sont impérieuses lorsque la patrie est en danger, même pour un seul instant »<sup>2</sup>.

Le chef de l'armée montra par cette proclamation, mais surtout par ses actes des jours suivants, qu'il était complètement d'accord avec le Préfet du

<sup>1</sup> *Lettres de H. Polier au général Bergier*. 9 mai.

<sup>2</sup> *Proclamation de Bergier aux officiers, sous-officiers et soldats de l'armée*.

Léman sur la conduite qu'il devait avoir à l'égard des Haut-Valaisans. Il allait bientôt s'apercevoir, malheureusement, que le Résident de France, Maugourit, était conduit par des principes entièrement opposés.

(A suivre.)

Eug. MOTTAZ.

---

## LE PAYS DE VAUD SOUS LE RÉGIME BERNOIS

### PREMIÈRE PARTIE

#### Institutions politiques.

Confinée à l'origine dans une étroite presqu'île de l'Aar, la ville de Berne était devenue à la fin du XV<sup>me</sup> siècle le plus puissant des Etats de la Suisse. Sa force expansive et conquérante, que l'on a comparée, non sans quelque raison, avec celle de l'ancienne Rome, était contenue, du côté du nord et de l'est, par les Etats mêmes de la Confédération.

Berne jeta alors ses regards vers le Sud. Le Pays de Vaud offrait une proie facile. La conquête s'en fit peu à peu ; ce fut une absorption lente et progressive, mais fatale, inévitable. Elle dura presque un siècle, depuis les guerres de Bourgogne jusqu'au traité de Lausanne, en 1564, où elle devint définitive.

Il fallut un autre siècle pour affirmer les principes oligarchiques de la ville de Berne et pour dépouiller les sujets vaudois des derniers vestiges de leur autonomie.

Les Etats du Pays de Vaud ne furent jamais — comme l'ont prétendu les révolutionnaires de 1791 — les mandataires de la souveraineté nationale, une assemblée représentative au sens moderne du mot.